



COMMUNIQUE



AVANCEMENTS AU TITRE DE 2022

QUI EST CONCERNÉ ? TOUTES LES FILIÈRES :

Administratifs (catégories A,B,C) , Techniques, SIC, Assistant(e)s Social(e)s, Inspecteurs et délégués du permis de conduire.

La date de vocation s'apprécie jusqu'au 31/12/2022.

POUR TOUS : RÉSULTATS AU PLUS TARD LE 1er DÉCEMBRE 2021

ET DANS LES FAITS ?

Il n'y a plus de CAP mais, avec les lignes directrices de gestion, un dialogue est maintenu ce qui nous permet de continuer à défendre vos dossiers en local et aux deux niveaux régional puis national.



Concrètement, au cours du 1er semestre, les tableaux de proposition sont établis au niveau régional et Zonal puis au cours du 2ème semestre, les tableaux régionaux sont examinés pour élaborer les tableaux nationaux à l'origine des arrêtés d'avancement.

Vous pouvez vous rapprocher de vos délégués qui vérifieront si vous remplissez les conditions statutaires selon le grade (années d'exercice, échelon, ancienneté). Dans ce cas, vous pourrez leur transmettre votre entretien professionnel afin qu'ils puissent défendre au mieux vos intérêts .

NOUS CONTACTER !



facebook.com/snpcfo.gendarmerie



twitter.com/fogendarmerie



www.fogendarmerie.fr/